

Versailles – Fouille du Bosquet du Rond Vert
Etude d'une monnaie mise au jour le 6/6/2011 :

Liard de France au buste âgé

par A. L.

Membre de l'association Volutes

Secteur D10 Ouest, US n° 500

N° ordre : 354

N° inventaire : RV11-500-Ob8



Revers



Avers

Revers :

Inscription : LIARD • DE • FRANCE

Gravées sur 3 lignes, au-dessus de la lettre d'atelier (A) correspondant au lieu de frappe. Lettre d'atelier entourée de trois fleurs de lys disposées en triangle : une à gauche, une à droite et une au-dessous.

Avers :

Très usé, effigie et titulature illisibles

Buste jeune ou buste âgé ?

Atelier A : Si buste jeune → Frappé à Corbeil. Si buste âgé → Frappé à Paris

Millésime indéterminé

Caractéristiques officielles :

Cuivre

Poids = 3,824 g (tolérance autorisée = 6,25 %)

Diamètre = 23 mm

Epaisseur = 1,1 à 1,6 mm

Tranche lisse

Grénétis sur les deux faces

Caractéristiques mesurées :

Cuivre (pur à 100 % ?)

Poids = 4 g

Diamètre = 22 mm

Epaisseur = 0,9 mm

Valeur : 3 deniers tournois, 1/4 de sou ou sol, 1/80^e de livre (la livre vaut 20 sols ou 240 deniers ou 80 liards).
 1,25 centime dans le système monétaire décimal de 1795.

En usage en France de 1655 (premières années du règne de Louis XIV) à 1856, sous le règne de Napoléon III.
 Les dernières frappes datent de 1701.

Buste jeune (Corbeil) : frappées du 13/2/1655 au 31/12/1657.

Buste âgé (Paris) : frappées du 18/7/1693 à 1701.

A la lumière des recherches actuelles, les seuls points gravés avant et après "DE" de l'inscription du revers indiquent un module de type **buste âgé**, frappé à Paris.

Ce module fut frappé de 1693 à 1701 et utilisé jusqu'en 1856.
Liard de France au **buste âgé** (troisième type) : Graveur Joseph Roëttiers

Références :

C2G Gérard Crépin 2008, référence = 208
Droulers 2012, référence = 709 A
Gadoury 2001, référence = 81
Duplessy 1999, référence = 1589
Ciani, référence = 2015

Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France. Seconde partie **Adolphe Chéruel (1809-1891)**

Editions Hachette, Paris, 8^{ème} édition, 1910.

Editions Mégariotis reprints, Genève, 1978, réimpression de l'édition de 1865.

Liard. – Petite monnaie, dont le nom paraît une contraction de *li-hardis* ; on prétend que les premiers *liards* furent frappés sous Philippe le Hardi. D'autres soutiennent que les *liards* étaient primitivement une monnaie des derniers ducs d'Aquitaine. Si l'on en croit une troisième opinion, *liard* était synonyme de *noir* ou monnaie de billon en opposition avec *li-blancs* (monnaie d'argent). Enfin, selon quelques écrivains, les *liards* tiraient leur nom de *Guignes Liard*, natif de Cremieu en Viennois qui frappa les premiers *liards*.

Cremieu en Viennois : commune de l'Isère, dans le Dauphiné
Guignes Liard : vécu vers 1430 en Dauphiné

Billon : Cuivre (50 %) + Argent (45 %) + Plomb (5 %)
Billon noir (ou bas billon) : teneur en argent réduite à 25 %
Billon blanc (ou bon billon) : teneur en argent de 50 %

Contexte historique et description :

En juin puis en septembre 1649, Louis XIV (1643-1715) ordonne par lettres patentes la création d'une nouvelle monnaie de cuivre d'une valeur de 3 deniers tournois, le Liard de France.

Pour le discours officiel avancé par le roi, c'est à dire ses ministres Mazarin et Fouquet, ces liards de cuivre ont pour objectif de soulager la population du manque de menues monnaies pour l'achat des denrées de valeur infime, pour les aumônes...

En Conseil d'Etat du 18 mars 1654, le roi accorde la fabrication des liards à un traitant général, Isaac Blandin. Il faudra attendre la déclaration du roi du 1^{er} juillet 1654, enregistrée par la Cour des monnaies de Paris le 30 août suivant, pour qu'enfin les premiers liards de France apparaissent à la fin de 1654.

Quatre types de Liard de France furent réalisés. Ils représentent le roi à différentes époques de sa vie.

Le **premier type** correspond au Liard de France dit au L couronné, avec buste du roi jeune et couronné. Une couronne est gravée au-dessus d'un grand L. Cette monnaie fut frappée uniquement à Corbeil, au sud de Paris, à la fin de 1654. Néanmoins de rares exemplaires sont identifiés pour l'année 1656 en provenance de l'atelier de Bordeaux (lettre d'atelier K). Cette production éphémère réalisée à Corbeil (lettre A) s'élève à 5200 pièces, correspondant à une présérie pour le projet de fabrication à grande échelle à venir.

Le **deuxième type** fut adopté au début de 1655 et correspond au Liard de France dit au buste jeune ou adolescent, couronné. Fabriqué suite à l'arrêt du 11/1/1655 et l'édit de février 1655 stipulant que la titulature royale soit ajoutée et la lettre d'atelier officiel de la Monnaie la plus proche apposée. Lettre A pour Corbeil.

En périodes de troubles, notamment pendant la Fronde terminée en 1653, il y eut de fréquents déplacements d'ateliers monétaires. Le transfert de la fabrication de la Monnaie de Paris vers un discret atelier à Corbeil aurait pu s'inscrire dans ce raisonnement. Or, ce transfert fut opéré en période plutôt calme dans la capitale. Il n'aurait été ordonné que pour soulager l'atelier parisien, surchargé d'activités occasionnées par les nombreuses et fréquentes modifications apportées aux monnaies du règne de Louis XIV. Étonnamment, la création de cette succursale à Corbeil, dédiée uniquement aux liards, n'a laissé aucune trace, souvenir ou archive sur les détails de son emplacement et son organisation précise.

Pour l'ensemble des ateliers monétaires répartis sur le territoire, cette frappe d'énormes quantités de cuivre s'est faite dans un certain contexte historique : l'assèchement du Trésor, la pénurie de moyens de paiement, particulièrement de petite monnaie, à l'issue des guerres de la Fronde et au moment où s'ouvrait la première campagne de Flandre. Le roi, c'est-à-dire Mazarin et Fouquet, ayant besoin d'argent frais, affirma par la déclaration du 1^{er} juillet 1654 la fabrication des liards de France à Isaac Blandin. La frappe de ces liards s'inscrit avec habileté dans la politique monétaire du royaume. Les intervenants sur la fabrication de cette monnaie semblent tous être proches du pouvoir. Pour cette production, le roi interdit les interventions habituelles, conformes à l'usage. Même la Cour des monnaies n'a qu'un simple droit de regard, sous les directives du roi. Cette Cour ne peut détacher que deux conseillers pour la délivrance des liards et la surveillance de la production.

Tout d'abord pour une durée de 2 ans et demi, Isaac Blandin fut ensuite autorisé pour une durée de 6 ans à utiliser un total de 44 presses et à ouvrir 8 ateliers répartis dans les régions situées à l'écart des ateliers officiels de la Monnaie. La Cour des monnaies limite le montant total de l'émission à 1 million de livres, soit 80 millions de pièces de 1 liard.

La frappe devait s'effectuer pour moitié à partir de cuivre neuf et pour autre moitié des deniers et doubles deniers tournois (dits doubles tournois) de Louis XIII dévalués.

Deux grands systèmes monétaires duodécimal ont longtemps coexistés en France, le tournois au sud de la Loire (frappé originellement à Tours) et le parisis au nord (Paris). Afin de simplifier les échanges et réduire les fraudes, Louis XIV, ordonne en 1667 de supprimer le système parisis. Celui-ci sera remplacé par le système monétaire décimal en 1795.

Les doubles tournois avaient été réduits à 1 denier en 1645 et mis temporairement hors cours par la déclaration du 12 juin 1649.

Isaac Blandin et ses sous-traitants éprouaient les plus grandes difficultés à installer leurs presses près des hôtels officiels de la Monnaie du fait de l'hostilité des monnayeurs officiels du Serment de France qui voyaient d'un mauvais œil ces concurrents qu'ils jugeaient avec raison peu scrupuleux. Ils ne purent ainsi s'établir ni à La Rochelle ni à Poitiers, et durent se rabattre le plus souvent sur de petites localités moins sujettes aux troubles. La France fut très vite submergée de liards fabriqués en masse au-dessous de la tolérance de poids déjà excessive accordée de 4 pour 64 pièces au marc (soit 6,25 %). Un marc équivalait à 244,75 g, à Paris.

Des révoltes populaires se produisirent à Nîmes, à Pont de l'Arche dans l'Eure et en Sologne contraignant certains sous-traitants à déplacer leurs officines, sans toutefois modifier la frappe (lettre d'atelier). La Cour des monnaies et le Parlement informèrent à plusieurs reprises le roi qui finit par condamner les abus commis (frappe supplémentaire illégale, recours systématique à la tolérance minimale de poids) et rechercher des solutions afin d'annihiler les troubles populaires. Avec les chiffres incomplets qui nous sont parvenus en poids monnayés, on atteint près de 600 millions de pièces fabriquées (fraude importante...). Dès 1657, la cessation imminente de la frappe des liards fut ordonnée à laquelle l'arrêt du 8 août 1658 mit définitivement fin, deux ans avant le terme accordé. Afin d'apaiser le mécontentement unanime, le liard fut réduit à 2 deniers (au lieu de 3) par l'arrêt du 1^{er} juin 1658 et les lettres patentes du 4 juillet suivant. Le 20 juillet, il fut même ordonné de réduire sa valeur à seulement un denier. Mesure extrême qui ne fut pas appliquée.

Cette monnaie fut frappée pendant 4 ans, jusqu'en 1658. A partir de 1692, cette monnaie sera refondue pour plus de la moitié fabriquée.

En 1693 apparaît le **troisième type**, le Liard de France dit au buste âgé, cuirasse sur les épaules. Plus de trente ans se sont écoulées depuis la précédente émission. Le portrait de Louis XIV représente un monarque dans la force de l'âge. Le cours légal est toujours fixé à 3 deniers.

Les conjonctures politiques et les guerres ayant fait renchérir le cours du cuivre, associées à la refonte des liards au buste jeune par les artisans utilisant ce métal pour la fabrication d'objets, provoquent une raréfaction des menues monnaies nécessaires à la vie quotidienne du peuple. Du fait de la forte diminution des liards en circulation, les pauvres et les mendiants se trouvent privés des aumônes qu'ils reçoivent pour leur subsistance. Le roi décide de reprendre la fabrication de liards pour compenser cette pénurie.

Les spécifications sont similaires à l'ancienne émission, sauf pour le portrait du roi, représenté plus âgé. Les anciens liards sont réévalués à leur valeur d'origine de 3 deniers. A la suite de la déclaration du 9 juin 1693 et enregistrée par la Cour des monnaies le 18 juin suivant, les nouveaux liards devaient officiellement être fabriqués uniquement sur flans neufs. La masse des anciens liards fut refondue à grande échelle pour les besoins militaires mais également pour le nouveau type de monnaie. Le monnayage se fait donc à partir de liards et de doubles tournois refondus et d'autres cuivres de récupération, notamment près de 14 millions de pièces réalisées à partir de vieux canons et débris de la Marine royale. De vieilles pièces d'artillerie stockées à l'hôtel de la Monnaie de Paris sont également utilisées. Certaines pièces de monnaie sont donc fabriquées en cuivre non pur.

Comme pour la précédente émission, la Cour des monnaies limite le montant total de l'émission à 1 million de livres, soit 80 millions de pièces de 1 liard. Les modes opératoires et l'organisation ne subissent pas de changements notables. Aussi, et comme précédemment, les spécifications officielles sont altérées par fraude lors de la fabrication. Le total de la frappe réalisé en 1701 dépassa nettement le volume maximum initialement autorisé, avec près de 121 millions d'unités dont une fabrication de 12 millions à Paris (lettre A). A partir de 1698, certaines frappes représentent le roi plus âgé.

Sur cette menue monnaie, et sauf quelques exceptions, les directeurs et les graveurs se soucièrent d'apposer leurs différents (marques d'identification). Il semble qu'il y ait eu autant de variétés de portrait que d'ateliers.

Frappé uniquement à Lille de 1713 à 1715, le **quatrième type** de Liard de France est dit au buste âgé, tête nue. Une fabrication est toutefois répertoriée dans le Béarn. Elle est en cuivre pur et frappée en nombre limité à Pau entre 1694 et 1698.

Pour les différents types de liards de France, l'avvers de la monnaie présente le buste du roi orienté à droite, couronné et drapé (types L couronné et buste jeune) ainsi que non couronné et cuirassé ou non (bustes âgés).

Légendes de l'AVERS des différents types :

Liard de France au L couronné : LOVIS.XIII.ROY.DE.FRAN.ET.NA. millésime

Liard de France au buste jeune (Châtellerauld 1657) : L.XIII.ROY.DE.FRANCE.ET.DE.NAV. millésime

Liards de France au buste jeune et rarement au buste âgé : L.XIII.ROY.DE.FR.ET.DE.NA. millésime

Liard de France au buste âgé : L. XIII.ROY.DE.FR.ET.DE.NAV. millésime

Liard de France au buste âgé (Besançon en 1695 et 1698) : L.XIV.ROY.DE.FR.ET.DE.NAV. millésime

Frappes sur le REVERS des différents types :

Liard de France au L couronné : L sous une couronne, situé entre deux fleurs de lys. Entouré de la légende LIARD DE FRANCE et surmontant la date d'émission séparée en deux par la lettre d'atelier correspondant au lieu de frappe.

Liards de France de tous les types suivants : Légende LIARD DE FRANCE sur 3 lignes dans la demi-partie supérieure. Dans la demi-partie inférieure, la lettre d'atelier est entourée de trois fleurs de lys disposées en triangle : une à gauche, une à droite et une au-dessous.

Trois graveurs ont participé à la fabrication de ces Liards de France, notamment Jean Warin à la réputation établie sous Louis XIII. Il est l'auteur du portrait de Louis XIV jeune. Plusieurs numismates perçoivent dans ce portrait (buste jeune) un léger changement d'aspect de la représentation du roi. De juvénile (pré-adolescent), il prendrait au cours du temps un aspect adolescent affirmé.

Deux autres graveurs, auteurs de portraits de Louis XIV âgé, sont Joseph Röettiers, graveur général depuis le 5 décembre 1682 et son cousin Norbert Röettiers (buste âgé, nu). Trois autres membres de cette famille Röettiers exerceront leur talent sous le règne suivant de Louis XV.

Quantités fabriquées pour le Liard de France au buste jeune (2^{ème} type), avec le type d'atelier A (Corbeil) :

1655 A (buste jeune, Corbeil) = 29,3 Millions d'unités

1656 A (buste jeune, Corbeil) = 60,7 Millions d'unités (variété lourde de 6,2 g)

1657 A (buste jeune, Corbeil) = 76,3 Millions d'unités

(Source : Archives Nationales)

Quantités fabriquées pour le Liard de France au buste âgé (3^{ème} type), avec le type d'atelier A (Paris) :

1693 A (buste âgé, Paris) = 1,8 Million d'unités

1694 A (buste âgé, Paris) = ?

1695 A (buste âgé, Paris) = ?

1696 A (buste âgé, Paris) = ?

1697 A (buste âgé, Paris) = 2,6 Millions d'unités

1698 A (buste âgé, Paris) = 3 Millions d'unités

1699 A (buste âgé, Paris) = ?

1701 A (buste âgé, Paris) = 242 000 d'unités

(Source : Frédéric Droulers 2012)

En 1682 à Nîmes, le salaire moyen journalier d'un maçon s'élève à 64 liards.

En 1698 à Gonesse dans la Seine et Oise, 500 g de pain blanc coûtent 11 liards.

Louis XV, par un édit de mai 1719, ordonne la fabrication de monnaies de 6 et 12 deniers et la cessation du cours des liards de France. Au mois de juillet suivant, un nouveau liard correspondant à 3 deniers est créé. Suite au retard pris par ces nouvelles fabrications, le Conseil d'Etat proroge l'utilisation des anciens liards jusqu'à la fin de février 1720. Par la suite, les monnaies anciennes de cuivre pouvaient être échangées dans les hôtels des monnaies.

Liards au buste juvénile

A - CORBEIL



Liards au buste âgé

A - PARIS



Photographies : Association Culturelle de la Numismatique Royale Française (ACNRF)

Bibliographie sommaire :

CRÉPIN Gérard (C2G) : *Liards de France*. Editions Les Cheval-Légers, Paris, 2008.

CLAIRAND Arnaud & PRIEUR Michel : *Les monnaies royales françaises*
Editions Les Cheval-Légers, Paris, 2008.

DROULERS Frédéric : *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI*. 5^{ème} édition, 2012.

DUFOUR Adolphe-Marc : *Un atelier monétaire à Corbeil de 1654 à 1658*. Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix (SHACEH). 12^{ème} année, 1906.

DUPLESSY Jean : *Les monnaies françaises royales - De Hugues Capet à Louis XVI*
Editions Maison Platt, 1999.

GADOURY Victor : *Monnaies royales françaises 1610 – 1792*. Editions Victor Gadoury, 2001.